

19/06/2025 VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone: 03.20.77.15.27, 03 20 77 87 95 (LD

Secrétariat)

E mail: contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de permission REF 20251906ACTE42 Secrétaire : Emmanuelle BLEUSE

Arrêté de circulation

Interdiction de stationner, restriction de circulation au droit des travaux de remplacement cadre et plaque - Telecom Orange - en trottoir, au N°32, rue des Armées, à compte du 7 juillet 2025

Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code des collectivités territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L. 2213-3,

Vu le code de la Voirie Routière, article L. 113-2,

Vu le Code de la route, article L. 411-1, article R.418-3

Vu le Code Pénal, article R.610-5

Vu le livre 1 du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,

Vu la demande de la société ENSIO, TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex, qui intervenir pour des travaux de remplacement cadre et plaque -TELECOM ORANGE-

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1°)

A compter du 7 juillet 2025 et pour 30 jours calendaires, la circulation sera restreinte, le stationnement interdit, au droit des travaux de remplacement cadre et plaque – TELECOM ORANGE- en trottoir, au N°32, rue des Armées.

<u>Article 2</u>) Le jalonnement des travaux, la pose et la maintenance de la signalétique, la sécurité du chantier et de ses abords, la gestion des flux, seront à la charge de la société **ENSIO**.

<u>Article 3°)</u> les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4°)

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication en ligne le 19 juin 2025.

Article 5°)

La police Municipale, M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

M. le Président de la MEL, U.T.T.A.,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENNES LEZ HAUBOURDIN,

Le Centre de Secours et d'Incendie d'ARMENTIERES (SDIS),

Le Service d'Aide Médicale d'Urgence du CHA (SAMU),

La Société SLEMBROUCK,

ILEVIA TRANSPORTS,

La société ENSIO,

La police municipale,

Les archives communales,

Fait à ERQUINGHEM-LYS, le 19 juin 2025

Affaire suivie par le secrétariat L.D. 03.20.77.87.95

Monsieur Olivier JOUCLA Conseiller Municipal délégué à la sécurité, Aux travaux sur le Domaine Public



